

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Route départementale n°34
Aménagement d'un cheminement piéton en accotement,
entre la rue du Souvenir et le rond-point du Moulin des Landes

—————
La ligne 9 du réseau de transports en commun dessert la zone d'activités du Moulin des landes et effectue son terminus au niveau du rond-point de l'Italie. Afin de sécuriser le cheminement des usagers qui rejoignent cet arrêt, il convient d'aménager l'accotement de la R.D. n°34 sur la portion entre le n°342 et le n°379 de la route départementale en direction de Bénodet.

La ligne 9 du réseau de transports en commun de Quimper communauté dessert la zone d'activités du Moulin des Landes située au sud de l'agglomération de Quimper le long de la R.D. n°34 sur la route de Bénodet.

Une dizaine d'abonnés du réseau QUB résident rue du Souvenir et doivent longer la route départementale sur une distance de 600 mètres entre l'entreprise LE LOUP et le rond-point du Moulin des Landes pour atteindre le terminus de la ligne 9.

Les accotements sur ce tronçon de route départementale n'étant pas destinés à une circulation piétonne régulière, le cheminement piéton n'est pas uniforme et nécessite d'être aménagé sur une distance de 380 mètres entre le n°342 et le n°379 de la route départementale en direction de Bénodet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'autorisation d'intervention avec le Conseil Départemental afin d'autoriser la ville de Quimper à réaliser les travaux sur le domaine départemental routier.